

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RECRUTEMENT
ET GESTION DES PERSONNELS**

Le Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE, Monsieur Christian GOLLIER,

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L712-2 et L951-3,

Vu le décret n°2001-125 du 6 février 2001 portant application des dispositions de l'article L. 951-3 du code de l'éducation et des articles 25-1 et 25-2 de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France à certains personnels non-fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

Vu l'arrêté du 10 février 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels enseignants des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu l'arrêté du 24 juillet 2017 portant délégation de pouvoirs aux présidents et directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion de certains agents du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Vu la délibération CA_2023_059 du 19 juin 2023 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitative de Toulouse-TSE Monsieur Stéphane KOJAYAN, Directeur Général des Services de l'Ecole précitée reçoit délégation de signature à l'égard des actes mentionnés à l'article 2,

Article 2 : La présente délégation s'applique :

- Aux actes relatifs aux corps des fonctionnaires et agents non titulaires pour lesquels le Directeur a reçu délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur par les arrêtés susvisés ;
- Aux actes de recrutement et de gestion des agents non titulaires directement recrutés par le Directeur de l'Ecole

Article 3 :

La présente délégation prend effet à compter de sa date de publication sur le site internet de l'Ecole de d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse- TSE.
Elle sera transmise à la rectrice de région académique

Le Délégué,
Stéphane KOJAYAN

Fait à Toulouse le 16 janvier 2024

le Directeur,
Christian GOLLIER

